

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1- Organisation actuelle de la DRAC Bretagne

1.1- La DRAC est une direction régionale, sans appui sur des directions départementales, composée de 110 agents.

Elle est constituée de services régionaux basés à Rennes et de services territoriaux dans chaque département, dont le rôle est toutefois circonscrit à l'architecture et au patrimoine.

Services régionaux :

- site de l'Hôtel de Blossac : Direction – Secrétariat général – Conservation régionale des monuments historiques – Services sectoriels, soit 65 agents
- site de Beaulieu : Service régional de l'archéologie soit 15 agents

Services territoriaux de l'architecture et des Patrimoines (STAP)

- Côtes-d'Armor (St-Brieuc) : 11 agents
- Finistère (Quimper et Brest) : 11 agents
- Ille-et-Vilaine (Rennes) : 10 agents
- Morbihan (Vannes) : 9 agents

1.2- Cette organisation est liée de la RGPP et consécutive au rattachement des STAP à la DRAC en 2010.

1.3- Elle a conduit à une refonte du fonctionnement interne dans le cadre d'un projet de service et d'un nouvel organigramme, en vigueur depuis 2012-2013

Ce fonctionnement est marqué par de nouvelles dispositions relatives à la vie interne, en particulier l'animation des services, se traduisant par l'émergence de 4 pôles :

- un pôle « Patrimoines » regroupant tous les services patrimoniaux dont les STAP ;
- un pôle « Création » regroupant les services du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- un pôle « Industries et action culturelle » regroupant les secteurs du Livre, du Cinéma et les services à vocation « transversale » ;
- un pôle « Secrétariat général »

Ces pôles font l'objet de réunions mensuelles, en alternance avec une réunion générale des chefs de service : une réunion du « pôle patrimoines » et une réunion conjointe du « pôle création » et du pôle « industries culturelles ».

2- Fonctionnement des services et déploiement territorial

2.1- La coopération inter-services

Elle est encouragée dans le cadre du projet de service dont le cœur est constitué par la recherche d'une « culture commune » construite en référence à un projet stratégique et à l'approfondissement des transversalités.

Elle se traduit concrètement par :

- des approches conjointes CRMH – STAP en matière de monuments historiques, associant le service régional de l'archéologie et de l'architecture pour les dossiers intéressant le patrimoine mégalithique ou ayant un enjeu archéologique . L'élaboration de la programmation annuelle fait aussi l'objet d'un processus de travail commun.
- des partenariats entre services avec co-instruction de dossiers, demande de production d'avis etc...

Cette coopération se déploie également avec les autres services de l'État :

- au niveau régional : avec la DRFIP sur tous les aspects budgétaires et comptables, avec l'EN et la DRAAF sur l'éducation artistique et culturelle, avec la DISP et l'ARS (existence de conventions) sur l'action culturelle, et sur des thèmes particuliers, avec la DRJSCS et la DIRECCTE.
- au niveau départemental : avec l'EN sur l'éducation artistique, avec les services Préfets de département sur la politique patrimoniale et architecturale (à partir des STAP), ou la politique de la Ville.

2.2- les capacités de projection

Elles se déploient à partir du siège de la DRAC, sauf pour les STAP . Elles sont particulièrement exigeantes en temps de transport pour assurer une présence sur l'ensemble des territoires.

La piste du redéploiement de certains personnels de Rennes vers les STAP pour remplir des missions à partir de sites décentralisés s'avère peu réaliste en raison de la situation des agents basés à Rennes, et déstructurerait l'unité des services de la direction régionale. Par ailleurs, le renforcement des STAP par dédoublement d'emplois actuellement positionnés au niveau régional est utopique dans la configuration actuelle de la charte d'objectifs, indépendamment des contraintes immobilières qu'il rencontrerait.

3- Perspectives d'évolution

3.1- le point faible des services de l'État "Culture" réside dans les contraintes liées au déploiement sur le territoire à partir de la capitale régionale, sauf pour une partie des missions relatives à l'architecture et au patrimoine

A l'inverse, l'éloignement des services territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan vis à vis de la direction, des services de l'administration générale et des autres services de la DRAC, peut s'avérer pénalisante pour la parfaite coopération inter-services. Cet inconvénient est toutefois contre-balancé par les réunions de cadres et les modes

d'organisation et de diffusion de l'information, en dépit des limites de la communication liée à la nature fermée et géo-localisée du réseau interne d'information électronique de la DRAC.

3.2- les points forts

Le cadre historique de présence territoriale des services du ministère de la culture, fondé sur la présence de services majoritairement régionaux, a permis de construire puis d'améliorer un mode d'intervention particulier sur le territoire. Il repose sur une forte mobilité des cadres, l'émergence du concept de « tournées » (groupement de rendez-vous ou visites), l'appui sur les STAP autant que nécessaire et que possible.

Ce mode de fonctionnement plaide pour le maintien d'une ressource logistique et de fonctionnement (parc véhicules, gestion des frais de déplacements, dépenses de carburant...) gérée au plus près des services afin de ne pas pénaliser leur réactivité et de ne pas alourdir les chaînes de gestion.

Dans plusieurs cas, l'appui sur des politiques inter-ministérielles et partenariales (éducation artistique, politique de la ville, action pour les personnes sous main de justice...) permet de se reposer sur un cadre animé et structuré "en collectif", la DRAC jouant un rôle d'animation mais trouvant des relais locaux efficaces au travers des agents d'autres administrations et /ou de certains acteurs culturels investis de missions de service public.

Le rattachement des STAP à la DRAC a représenté par ailleurs un atout majeur pour relayer au plus près de beaucoup de décideurs locaux et des préfets de départements les politiques du ministère de la culture ; les STAP s'attachant à prendre en compte, au-delà de leurs missions propres, les positions et sujets d'intérêt commun.